

Avis de constitution

SOCIETE « EXO-FRESH FARMERS »

Siège ABIDJAN ABOBO, AVOCATIER, NON LOIN DE LA  
CIE, LOT 124, ILOT 22, Lot 124, Ilot 22

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 08/01/2025, et enregistrés au CEPICI le 09/01/2026, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « EXO-FRESH FARMERS »

Objet : - Import/Export Fruits Tropicaux (mangue-ananas),  
- Fourniture de bureau,  
- Matériels ;  
- Informatiques ;  
- Entretien ;  
- Btp,  
- Construction

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'emprunt de toutes sommes, et en garantie l'affectation hypothécaire ou en nantissement de tous ou partie des bien sociaux.

- La prise de participation de la société dans toutes entreprises ou société ivoirienne ou étrangères, créées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe.

Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou susceptibles d'en assurer le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN ABOBO, AVOCATIER, NON LOIN DE LA CIE, LOT 124, ILOT 22, Lot 124, Ilot 22

Dirigeant(s) M KONE ABOUBACAR (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2026-B12-00235 du 14/01/2026 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°02746/GTCA/RC/2026 du 14/01/2026

